



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260513-2026-105-DE
Date de télétransmission : 13/05/2026
Date de réception en préfecture : 13/05/2026
13 MAI 2026

N°2026-105

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf avril à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 23 avril 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

FIXATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES
RÉSIDENCES SECONDAIRES POUR 2026

Rapporteur : M. Yannick BANTSIMBA

Présent(e)s :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, M. DUVAUDIER, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, Mme BENAHMED, M. FORHAN, Mme CIPRIANO, M. MESNAGER, Mme BERTRAND, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, M. SLIMOVICI, M. BOICHOT, Mme DE OLIVEIRA, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR), Mme LE THIES (donne procuration à Mme ASHRAF), Mme CARPE (donne procuration à Mme MUSSOTTE-GUEDJ), Mme DEISS (donne procuration à Mme CASTELLAR), M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme ABCHICHE), Mme SANZ (donne procuration à M. NGANDE), M. RIBEIRO (donne procuration à M. GOUPIL), M LHOSTE (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme DE JESUS MARGADO (donne procuration à M LEGER), Mme GARCIA (donne procuration à M. GUINTRAND)

Secrétaire de séance : Mme MUSSOTTE-GUEDJ

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 10

Nombre de votant(e)s : 49

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts

Vu la délibération n°2026-070 du 15 avril 2026 prenant acte de l'existence du rapport d'orientations budgétaires et de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025 ;

Vu la délibération n°2026-106 du 29 avril 2026 adoptant le budget primitif 2026 de la ville de Champigny-sur-Marne ;

Vu l'avis de la 1^{ère} Commission Ressources et Administration générale, émis lors de sa séance du 22 avril 2026;

Considérant ce qui suit :

Le conseil municipal doit fixer chaque année les taux de la fiscalité 2026 pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties, la Taxe foncière sur les propriétés non bâties et le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THS).

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE : FIXE comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 :

	TAUX VOTES POUR 2026 (%)
Taxe sur le foncier bâti	35,91%
Taxe sur le foncier non bâti	31,42%
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	26,78%
Majoration de la taxe d'habitation due au titre des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	60%

A l'unanimité,



M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



La secrétaire de séance
Mme Catherine MUSSOTTE-
GUEDJ